

EPA 2018 DES AGENTS PUBLICS :

La DG nous donne toutes les bonnes raisons de ne pas y aller !

La concertation pour la classification des agents publics de Pôle Emploi vient juste de débiter.

Pourtant la DG cherche déjà à enfermer les agents publics par un rattachement provisoire qu'elle compte bien nous faire cautionner par la réalisation de notre EPA.

La direction rappelle dans le cadre de sa campagne EPA que : « ... Pour les agents de droit public, le Descriptif d'activités (identification de l'emploi de rattachement) reste réalisé pendant l'entretien EPA. ». Cf Intranet RH national du 16 janvier 2018.

Ce rattachement contourne les règles statutaires et occulte toutes les compétences acquises au cours de notre carrière puisque, selon la DG, « ...l'EPA ne traite plus que du court terme (< 1 an) : ici et maintenant ». Cf Intranet RH national du 16 janvier 2018.

Les agents de droit public découvrent sur SIRHUS leur attachement provisoire à un emploi qui ne correspond pas au décret 2003 alors qu'un décret est obligatoire pour toutes modifications.

A ce jour aucune publication au Journal Officiel.

POUR TOUTES CES RAISONS :

- ◆ Le SNU et son secteur public dénoncent cette pratique sournoise, violente et dangereuse qui poursuit notre déqualification et une volonté claire, de la Direction Générale, de démanteler le statut 2003.
- ◆ Le SNU et son secteur public déconseillent donc d'effectuer l'EPA en 2018 ; c'est notre droit et nous pouvons l'exercer !



NE CAUTIONNONS PAS CETTE PRATIQUE !

**NOUS NE BRADERONS
NI NOS CARRIÈRES, NI NOS MÉTIERS, NI NOTRE STATUT !**

Le 13 Février 2018



 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

www.snutefisu.fr/pole-emploi

